



CDEA *en bref*

LE SOUTIEN POST-APPROBATION

Un outil d'aide constructive et de soutien aux équipes

Dans une optique de soutien et d'aide constructive aux équipes de recherche et d'enseignement, le CDEA a développé un programme de soutien post-approbation (SPA) pour les protocoles autorisés faisant appel à l'utilisation d'animaux en recherche et en enseignement.

OBJECTIF DU SPA

L'objectif premier du programme de SPA est de vérifier que le bien-être et la santé des animaux destinés à la recherche et à l'enseignement soient maintenus à un niveau élevé, en aidant les équipes de recherche et d'enseignement à bien maîtriser les procédures effectuées sur les animaux. L'équipe en charge du SPA travaille de concert avec les professeurs responsables et les utilisateurs d'animaux pour s'assurer que les manipulations soient faites dans les règles de l'art, dans le respect du protocole autorisé.

CATÉGORIES DE SPA

NOUVEAUTÉ ~ Le SPA régulier

Ce soutien sera intégré aux visites régulières des laboratoires et animaleries à partir du printemps 2015.

MEMBRES SPA Au minimum un vétérinaire, un représentant du public, un professeur et le coordonnateur.

DÉROULEMENT Lors de la planification des visites annuelles des laboratoires et des animaleries, un ou plusieurs protocoles seront sélectionnés pour faire partie du SPA régulier. Les critères de sélection sont les suivants : protocoles invasifs (catégorie D) ou nouveaux protocoles de catégorie C ou plus.

Au moins trois semaines à l'avance, le coordonnateur avisera le professeur et un choix de dates lui sera alors proposé. Lors de la visite, les utilisateurs d'animaux seront invités à faire la démonstration de manipulations sélectionnées ou à présenter une vidéo des procédures effectuées dans le cadre du protocole visé. L'équipe SPA observera alors les manipulations de façon discrète. Au besoin, le nombre de membres de l'équipe SPA assistant aux procédures en direct peut être plus restreint afin de tenir compte de l'espace disponible et du niveau d'aise du manipulateur.

À l'issue de la rencontre, l'équipe SPA discutera avec les utilisateurs présents des observations qui auront été faites afin de valider les points notés (positifs et à améliorer) et de bien expliquer, s'il y a lieu, les aspects à corriger. Un rapport officiel de visite sera transmis au professeur responsable et à son équipe par le coordonnateur du CDEA.

Le SPA en continu

Ce soutien est déjà effectué dans le cadre du travail régulier des membres du personnel des animaleries (DA et AJMC).

MEMBRES SPA Vétérinaire clinicien et/ou technicien en santé animale (TSA) responsable du secteur où les animaux sont hébergés.

DÉROULEMENT Certains protocoles (ou procédures) nouveaux et invasifs ou qui soulèvent des préoccupations pourraient être sélectionnés, suite à leur analyse lors des réunions du CDEA, pour un encadrement étroit par le vétérinaire clinicien et/ou le TSA. Le CDEA pourrait alors demander au vétérinaire et/ou au TSA d'être présents pour apporter leur soutien lors des premières manipulations et/ou pour superviser le suivi de santé des animaux suite à la procédure.

Également, un système de soutien est assuré en continu par le personnel sur place dans les animaleries. Les TSA appuient sur demande les équipes de recherche au plan technique et de la formation. Dans le cadre de son travail régulier, le vétérinaire clinicien travaille en collaboration avec les professeurs responsables et les utilisateurs d'animaux, en observant les manipulations sur les animaux et en émettant des recommandations pour s'assurer du bien-être animal et de la maîtrise des techniques de manipulation. Le vétérinaire clinicien s'assure suivi clinique des animaux.

Le SPA exceptionnel

Ce soutien est effectué dans le but de trouver, de concert avec le professeur responsable, la solution à une problématique majeure et/ou récurrente.

MEMBRES SPA Le président du CDEA, seul ou accompagné soit du vétérinaire clinicien et/ou du représentant du vice-rectorat responsable de la recherche, selon la situation. <<<

POINTS QUI SERONT VÉRIFIÉS LORS DU SPA

- ~ Les procédures sont-elles réalisées adéquatement, en respectant le bien-être animal et les règles de l'art?
- ~ Y-a-t-il possibilité de raffiner les procédures?
- ~ Les procédures effectuées sur les animaux sont-elles réalisées telles que décrites dans le protocole autorisé par le CDEA?
- ~ Le suivi de santé et l'application des points limites sont-ils adéquats et inscrits dans un registre complet et à jour? Est-ce que ce registre est disponible pour analyse par les services vétérinaires?
- ~ Les animaux sont-ils manipulés adéquatement?
- ~ Les manipulations sont-elles effectuées de façon sécuritaire pour le personnel et les étudiants? Les mesures recommandées en matière de santé et sécurité au travail (le cas échéant) sont-elles appliquées?
- ~ Y-a-t-il eu des complications au cours de la dernière année? Si oui, quelles sont les mesures prises pour les régler? Ces mesures ont-elles été efficaces? Qu'est-ce qui est présentement fait pour prévenir ces complications? <<<

*Pour toute question liée au SPA,
n'hésitez pas à contacter le CDEA.*

Dates limites de dépôt des protocoles



16 mars 2015 > réunion le 26 mars 2015

13 avril 2015 > réunion le 23 avril 2015

11 mai 2015 > réunion le 21 mai 2015

8 juin 2015 > réunion le 18 juin 2015

Formulaires de dépôt des demandes à jour:

www.cdea.umontreal.ca

section « Formulaires »

Personnes ressources au CDEA

Secrétariat : Julie Dubuc (514) 343-5757

Coordonnatrice : Sophie Dubuisson (514) 343-6830

cdea@umontreal.ca

Rédaction : S. Dubuisson, M.Sc. et S. Ménard, DMV

Révision : S. Marleau, Ph.D. et L. Parent, Ph.D.

Mise en page : J. Dubuc, TCTB

